



Amap Charles Lebourg – CONTRAT LEGUMES

SAISON 02 – 02 octobre 2014 au 26 mars 2015

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
Livraison de légumes certifiés issus de l'agriculture biologique



AMAP LEGUMES Charles Lebourg

Email :	Orrion-loquidy@outlook.fr
Référents :	Marie-José RICHARD, Cécile GEERAERT (06 95 19 40 27)
Producteur partenaire :	EARL Sandra et Matthieu GILBERT La dodinière, 85 250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS https://sites.google.com/site/legumebiogilbert/
Certification Certipaq Licence n°2013/40808/01	Validité : 30/11/2014
Distribution :	Le jeudi de 19H00 à 20h15
Local de l'AMAP :	Ecole Charles Lebourg - 5 rue Charles Lebourg à Nantes

Calendrier des livraisons : 25 livraisons du 02 octobre 2014 au 26 mars 2014

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Je 02 ,Je 09, Je 16, Je 23, Je 30	Je 06, Je 13 Je 20, Je 27	Je 04, Je 11, Je 18, LU 22	Je 08, Je 15, Je 22, Je 29	Je 05, Je 12 Je 19, Je 26	Je 05, Je 12 Je 19, Je 26

Les engagements du producteur :

En tant que producteur partenaire, certifié bio, je m'engage à :

- ∞ fournir des légumes frais, cultivés sur des parcelles biologiques, sans engrais chimique, ni pesticide, disponibles à mesure qu'ils mûrissent,
- ∞ déterminer le contenu du panier comportant au moins 5 variétés de légumes (*),
- ∞ faire en sorte qu'il y ait une rotation variée des produits d'une semaine sur l'autre,
- ∞ encaisser les chèques aux dates précisées,
- ∞ accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois par saison,
- ∞ respecter les principes de la Charte des AMAP.

(*) A noter : Les carottes distribuées au cours de la saison proviendront du Manoir de la Brosse à Frensay-en-Retz, en agriculture biologique depuis 1967, Certification ECOCERT:44/63925/129821

Les engagements du consommateur :

En tant que Consomm'acteur, je m'engage à :

- ∞ respecter les principes de la Charte des AMAP,
- ∞ soutenir les producteurs dans leur démarche sur toute la période du contrat,
- ∞ reconnaître que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte,
- ∞ venir remplir mon panier au local de distribution durant les heures de distribution,
- ∞ chercher quelqu'un qui soit prêt à prendre mon panier et élarger à ma place lorsque je ne peux me déplacer. **En cas d'oubli, mon panier sera distribué aux personnes en charge de la distribution ce jour là (aucun remboursement ne sera effectué),**
- ∞ effectuer au minimum 1 permanence durant le présent contrat en m'inscrivant en avance sur le planning des permanences.

Aussi, j'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai la juste part de la récolte de la saison.

Une équipe de permanence composée de 2 amapiens minimum est présente de **18H45 à 20h15** pour aider à l'installation du local, à la distribution des légumes et au rangement du local.

Choix du panier

Petit panier - **12€**
2-3 mangeurs

Grand panier - **17€**
4-5 mangeurs

Règlement

2 chèques de 150€ chacun soit au total :300€

2 chèques de 212,5€ chacun soit au total :425€

Le règlement s'effectue en 2 chèques datés du jour et libellés à l'ordre de : **EARL Sandra et Matthieu GILBERT.**

Le 1er chèque sera débité le 02 octobre 2014, le second le 08 janvier 2015.

Le consomm'acteur	Date – signatures
Nom prénom : Tél : Email : Adresse : Préciser si vous partager un panier : OUI /NON avec :	
Les producteurs	Date – signatures
EARL Sandra et Matthieu GILBERT La dodinière, 85 250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS	